



SERVICES PÉRISCOLAIRES DE LA CHÂTAIGNERAIE 2015-2016

1. Présentation :

Les services périscolaires sont ouverts uniquement les jours d'école.

- **Accueil périscolaire du matin et du soir**

Horaires d'ouverture :

Le matin : du lundi au vendredi de 7h30 à 9h00.

Le soir : les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 15h30 à 18h30.

Le mercredi de 11h45 à 12h30.

Adresse :

Maison du Bailliage, 22 rue du Commerce

Sauf le mercredi : Groupe scolaire, 34 rue des Jacobins

- **Accueil périscolaire de la Pause Méridienne**

Horaires d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h30.

Adresse :

Restaurant scolaire, 34 rue des Jacobins.

- **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Horaires d'ouverture :

	Ecole du Chat Perché	Ecole Elie de Sayvre
Lundi	de 11h à 12h	de 13h30 à 14h30
Mardi	de 13h30 à 14h30	
Jeudi		

Adresse :

Ecoles Elie de Sayvre et Chat Perché, 34 rue des Jacobins.

2. Fonctionnement :

- **Accueil périscolaire du matin et du soir**

- Les enfants peuvent fréquenter l'accueil périscolaire à titre régulier ou ponctuellement.
- Aucun enfant ne peut être accueilli le matin avant l'heure d'ouverture de l'accueil périscolaire.

- Tout enfant présent à l'accueil périscolaire pendant les heures d'ouverture, est automatiquement pris en charge par ce service (avec application des tarifs prévus), même si ses parents n'ont pas manifesté l'intention de l'y inscrire.
 - Les personnes mentionnées sur la fiche de renseignements sont seules autorisées à récupérer les enfants à l'accueil.
 - Tous les enfants doivent avoir quitté l'accueil à l'heure de fermeture. Au-delà de 18h30 une pénalité forfaitaire sera appliquée.
 - Tout retard non justifié, s'il présente un caractère répétitif, fera l'objet d'un avertissement et pourra donner lieu à une exclusion temporaire, voire définitive.
 - Si un enfant n'est pas récupéré par sa famille, le concours de la Gendarmerie peut être sollicité.
 - Le petit-déjeuner est compris dans l'accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h.
 - Le goûter est compris dans l'accueil périscolaire du soir.
 - Il est recommandé aux familles de prévoir du linge de rechange pour les enfants en bas âge.
- **Accueil de la Pause Méridienne**
 - Les enfants peuvent être inscrits à titre régulier ou ponctuellement.
 - Le service est organisé en fonction de l'âge des enfants.
 - *Pour les enfants de la maternelle :*
 - Le repas a une durée d'environ 45 minutes.
 - Une organisation par trimestre et par tranche d'âge est mise en place pour qu'ils deviennent de plus en plus autonomes.
 - Après le repas, des activités sont proposées par les animateurs : jeux extérieurs, jeux de société, dessins...
 - *Pour les enfants de l'élémentaire :*
 - Le repas a une durée minimum de 30 minutes.
 - Avant et après le repas, des activités sont proposées par les animateurs : basket, hand, danse, corde à sauter, jeux de société, dessins...
- **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**
 - L'enfant est inscrit à l'année pour un ou plusieurs jours de la semaine. Un enfant inscrit le lundi doit donc être obligatoirement présent tous les lundis.
 - L'enfant doit impérativement être présent pendant toute l'heure de TAP. Il ne peut pas arriver ou partir en cours d'activités.
 - Les enfants sont répartis en groupes de 14 ou 18 personnes maximum selon l'âge.
 - L'année est découpée en 5 périodes. Chaque période sera guidée par un thème permettant d'éveiller les enfants à la culture, développer leur créativité, les former à la citoyenneté, les sensibiliser au respect de l'environnement...
 - Les ateliers auront lieu dans différentes salles des écoles mais aussi à l'extérieur.
 - Il est demandé aux familles de prévoir dans un sac à dos : des chaussures de sports (pour les ateliers sportifs), une casquette et un imperméable (pour les ateliers à l'extérieur) et une blouse ou un vieux tee-shirt (pour les ateliers de peinture).

3. Encadrement :

- L'encadrement des enfants est assuré par des agents qui ont autorité pour faire respecter toutes les règles concernant le respect des personnes, des locaux et du matériel.
- Pendant l'accueil du soir les enfants peuvent faire leurs **devoirs, mais sans assistance** pédagogique de la part du personnel.
- En cas de **malaise ou d'accident** survenant à un enfant, le personnel d'encadrement est habilité à prendre toutes les mesures qui s'imposent, en conformité avec le protocole d'urgence.
- Chaque enfant dispose d'une **fiche d'urgence** contenant les renseignements médicaux utiles et nécessaires le concernant. Les **mesures d'urgence** prises par le personnel d'encadrement relèvent de la responsabilité des parents qui se sont engagés au préalable en apposant leur signature sur la fiche de renseignements.

4. Conditions d'inscription :

- L'enfant doit être scolarisé dans une école de La Châtaigneraie :
 - à l'école Sainte-Marie pour accéder à l'accueil périscolaire
 - à l'école Chat Perché ou à l'école Elie de Sayvre pour accéder à tous les services
- Une fiche de renseignements doit être dûment complétée et accompagnée de la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant.
- La réservation est obligatoire pour une bonne organisation du service. Elle peut se faire par mail mairie@la-chataigneraie.fr, par le portail famille accessible par l'intermédiaire du site internet de la mairie, par téléphone, par courrier en indiquant le nom de l'enfant, le service, la date et l'heure souhaités ou en remplissant une fiche d'inscription.
 - Délai de réservation :
 - * 1 jour ouvré avant le jour souhaité pour l'accueil périscolaire
 - * 4 jours avant la date souhaitée pour un repas
 - * 8 jours avant la période souhaitée pour les TAP
- Le signalement des absences est également nécessaire à la bonne organisation des services. Il doit se faire par le même biais que la réservation. Toute absence au restaurant scolaire non signalée 4 jours à l'avance ou non justifiée par certificat médicale est due.

5. Tarifs 2015-2016 :

- **L'accueil périscolaire du matin et du soir** (facturation au quart d'heure, tout quart d'heure commencé est dû)

		1/4 h
Enfant résidant à La Châtaigneraie, Breuil Barret ou La Tardière	1er enfant	0,43 €
	2ème et +	0,39 €
Enfant résidant hors de La Châtaigneraie, Breuil Barret ou La Tardière	1er enfant	0,50 €
	2ème et +	0,45 €
Pénalité de retard (au-delà de 18h30)		3,00 €

- **La Pause Méridienne**

Enfant de Maternelle	3,09 €/jour
Enfant de l'élémentaire	3,14 €/jour

- **Le Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Pour les enfants de l'école Elie de Sayvre :

1 ^{ère} période (de sept. à déc.)	14 €
2 ^{ème} période (janv. à mars)	10 €
3 ^{ème} période (avril à juin)	12 €

Service gratuit pour les enfants de l'école du Chat Perché.

6. Facturation et règlements :

- L'ensemble des services périscolaires fera l'objet d'une **facture globale** envoyée aux familles à la fin de chaque mois. Les TAP, payables par trimestre, seront inclus aux factures des mois de septembre, janvier et avril.
- Modalités de règlement :
 1. En **espèces** à déposer en mairie.
 2. Par **chèque** libellé à l'ordre du Trésor Public à déposer en mairie.
 3. Par **prélèvement automatique**. Il suffit de passer en Mairie avec votre RIB pour signer votre autorisation de prélèvement.
- En cas de non-paiement au rappel de facture, les services seront payables à l'avance sinon l'enfant ne sera plus accueilli.

7. Renseignements :

La fiche de renseignements et les fiches d'inscriptions sont à retirer en mairie ou à télécharger sur le site de la commune.

La mairie vous accueille :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h

38, rue de la République 85120 LA CHATAIGNERAIE

Tél : 02-51-69-60-41

Courriel : mairie@la-chataigneraie.fr - Site internet : www.la-chataigneraie.fr

Accueil périscolaire : Tél. : 02-51-69-67-62